

www.e-rara.ch

**Récit des derniers événements survenus en Suisse, par suite de l'appel
des Jésuites à Lucerne et de l'Alliance Séparée (Sonderbund) fondée le 14
septembre 1845, aux Bains de Rothen entre les cantons ...**

Leuthy, Johann Jakob

Berne, 1848

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 26969

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-64201>

Chapitre VIII.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

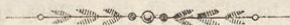
Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

L'état-major de brigade fut transféré à Eschenbach; le bataillon Segesser, à Hochdorf, Ballwyl et Baldegg; le bataillon Meyer-Bielmann, à Neuenkirch et Rothenburg; le bataillon Weingartner, à Rothenburg et Emmen; le bataillon de chasseurs Müller, à Eschenbach et Inwyl; la compagnie de carabiniers Segesser, à Rothenburg; la compagnie de carabiniers Hurter, à Hochdorf.

La ligne de la Reuss resta occupée sur la rive droite par le bataillon Rölhlin, d'Obwalden, qui stationnait à St-Wolfgang et à Honau, et par le bataillon Würsch, de Nidwalden, qui avait ses quartiers à Ebikon, Roth, Dierikon et Buchenrain. La compagnie d'artillerie Pfyffer, qui depuis le commencement de la mise des troupes sur pied était stationnée à Gislikon, fut relevée par la batterie Schwyzer.



CHAPITRE VIII.

Campagne contre Fribourg; prise et occupation de la ville et du canton par les troupes fédérales ensuite de la capitulation.

Le peuple suisse attendait avec impatience que les cantons du Sonderbund fussent définitivement attaqués, et déjà cette impatience avait donné lieu à des jugements injustes. Cependant le général faisait dans le plus grand calme les préparatifs nécessaires pour l'exécution du plan qu'il avait tracé. Il fallait principalement prendre des mesures pour subvenir aux besoins les plus pressants, c'est-à-dire pour pourvoir à l'entretien de l'armée, car on ne pouvait s'attendre à trouver des approvisionnements suffisants pour une si grande masse de troupes ni dans les petits cantons, ni à Lucerne. Toutefois on mit la plus grande activité à se procurer des vivres.

Dès que les préparatifs furent terminés, l'attaque sur Fribourg se fit avec une promptitude surprenante. Dans trois jours de temps, la moitié de l'armée se trouvait déjà sous les murs de Fribourg. Pendant qu'une division faisait de Neueneck une attaque simulée, toute la colonne d'attaque se concentra d'un autre côté à Belfaux devant Fribourg. Quoique ce canton fût séparé de ses co-États de la ligue et abandonné par le district de Morat, il était cependant protégé par des fortifications naturelles et artificielles, pourvu d'un grand nombre de bouches à feu et il avait une quantité suffisante de troupes, commandées par des officiers expérimentés, pour être en mesure d'opposer une résistance opiniâtre. On s'attendait à cette résistance, d'autant plus qu'on savait que les jésuites, dont l'influence s'étendait sur le gouvernement tout entier, *avaient beaucoup à perdre*, et qu'ils avaient enflammé le peuple pour la *guerre sainte*; on pensait qu'ils feraient les sacrifices les plus coûteux pour sauver ce qu'ils avaient de plus cher. Environ cent élèves des jésuites étaient arrivés à Berne le 13 novembre, et le 14 arrivèrent à Bâle dans des voitures vingt-huit autres élèves qu'un comte français était allé chercher deux jours auparavant à Fribourg. Ils retournèrent en France.

Plus l'heure décisive approchait, plus les réfugiés fribourgeois déployaient d'activité. Déjà quelques semaines avant l'expédition, M. *Charles Geinoz*, jeune homme plein de talents, qui avait étudié le droit à Fribourg et qui avant les événements de juin était sorti victorieux d'un procès de presse que lui avait intenté le gouvernement, avait adressé de Lausanne un appel à ses concitoyens, dans lequel il mettait, comme il le méritait effectivement, le gouvernement fribourgeois au pilori de l'opinion publique et justifiait entièrement le soulèvement tenté en janvier. Enfin, les réfugiés lancèrent aussi un manifeste qui mérite d'être consigné ici et transmis à l'histoire. Ce manifeste est ainsi conçu :

Les patriotes fribourgeois à leurs concitoyens !

Elle a sonné l'heure du grand réveil ! Fribourgeois, levez-vous et brisez vos fers.

La Confédération armée est à vos portes. Ce n'est point vous qu'elle cherche et veut punir : C'est ce gouvernement rebelle, qui a scellé le

Sonderbund, qui ose aujourd'hui braver les arrêtés de la diète, et qui, restant sourd à sa voix conciliatrice, repousse ses représentants.

Ce sont les hommes qui depuis un demi-siècle n'ont cessé de tramer des complots liberticides;

Qui veulent livrer la Suisse à l'étranger et ressusciter le privilège;

Qui en 1814, à l'aide des baïonnettes absolutistes, ont rétabli le patriciat;

Les hommes contre lesquels vous vous êtes levés en 1830.

Ces ennemis mortels de la république, ce sont les jésuites, les aristocrates et leurs adhérents.

Citoyens, ouvrez enfin vos yeux sur leurs nombreux et récents forfaits.

Qu'est devenue cette constitution, qui devait garantir la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'égalité de tous, l'organisation du travail, les bienfaits de l'éducation, le règne de la justice, l'indépendance et la prospérité du pays?

Cette constitution, ils l'ont audacieusement foulée aux pieds.

Ils ont conspué, brisé la croix fédérale, tué l'industrie, le commerce et l'éducation, vidé les caisses de l'État, semé la discorde dans le canton, dans les communes et jusque sur le foyer domestique.

Ils ont pillé nos fortunes, ruiné un grand nombre de familles, encombré les cachots, proscrit et torturé les hommes les plus purs, couvert le voisinage de réfugiés et souillé notre sainte religion avec le plus révoltant cynisme.

Le droit d'association, cette précieuse garantie constitutionnelle, ils l'ont anéantie, et tout en feignant de caresser la démocratie, ils l'ont étouffée par de perfides étreintes.

Complices d'une réaction perverse, ils ont versé à grands flots le sang de nos frères au Trient.

Enfin, malgré les efforts d'une opposition courageuse, ils ont entraîné notre paisible canton dans cette alliance funeste, cause de l'invasion que vous subissez et dont vous paierez les frais.

Et le clergé, infidèle à sa mission évangélique, a fait cause commune avec vos oppresseurs.

Il a jeté un voile sacré sur leurs attentats, et prostituant sans le moindre sentiment de pudeur une religion sainte, il a fait tourner votre bonne foi au profit de vils intrigans.

Du haut de la chaire, du fond des confessionnaux, il a secoué sur notre canton les torches de la guerre civile; le crucifix dans une main, le poignard dans l'autre, il a prêché le massacre de vos frères.

Et qui le poussait à ce coupable délire? les jésuites.

Cet ordre si tristement célèbre est le premier artisan de tous nos maux. Avec ses affiliés les ligoriens, les marianites et autres, il a égaré, dénationalisé le peuple, corrompu la génération qui s'en va et celle qui

s'élève; il a organisé la plus profonde hypocrisie sur tous les points du canton jusque dans le district de Morat.

En voulez-vous une nouvelle preuve? Lisez la dernière proclamation que le gouvernement vous adresse, tissu dégoûtant de mensonges, de sophismes, et de blasphèmes.

Dans cet état de choses, qui peut envisager l'avenir sans effroi? Qui ne prévoit les impôts accablants auxquels il faudra recourir pour sortir d'embarras?

Et ces charges, sur qui pèseront-elles le plus, d'après le système actuel, si ce n'est sur l'agriculteur?

Levez-vous donc, patriotes de tous les districts! Portez-vous en masse dans la capitale, à la suite de vos frères de la Confédération, qui vous tendent une main libératrice. Abrités sous le drapeau fédéral et libres enfin d'exprimer des vœux longtemps comprimés par la terreur, vous proclamerez à la face de toute la Suisse la déchéance d'un gouvernement parjure, l'expulsion des sociétés étrangères et le châtiment des traîtres. Vous modifierez la constitution de manière à prévenir le retour de ces affreuses calamités. Vous constituerez des autorités nouvelles investies de votre confiance et de pouvoirs assez étendus pour combler l'abîme du déficit, réparer les désordres de l'administration, cicatriser tant de plaies saignantes, rendre à la souveraineté du peuple son véritable caractère et au culte avili sa dignité primitive.

Vous surtout, braves Fribourgeois du district de Morat, vous, qui les premiers avez résisté à une affreuse tyrannie, vous qui en avez éprouvé les plus atroces vengeances, levez-vous! Votre culte n'est pas celui de vos concitoyens, mais votre cause est la même. Nous sommes frères comme vous, nous vouons une haine éternelle à tous les despotes, à tous les hypocrites, à tous les ennemis du nom suisse, quelle que soit leur croyance.

A bas le Sonderbund et les jésuites! Vive la Confédération! Vive la liberté!

Voici ce qu'on sait de positif sur les forces militaires et les points de défense du canton de Fribourg.

Les troupes régulières du canton doivent s'être élevées à 8,000 hommes, y compris les armes spéciales. Le land-sturm comptait 9,000 hommes, dont un tiers environ était armé de fusils de toute espèce; le reste était pourvu d'armes pointues et meurtrières. Le colonel Maillardoz, commandant en chef de toutes ces troupes, avait fait élever des fortifications sur différents points où il pouvait être attaqué; la ligne de défense la plus étendue était celle qui était dirigée contre le canton de Vaud; elle avait environ $\frac{3}{4}$ de lieue de longueur et

était protégée par trois redoutes couvertes par des arbres abattus. Il y avait danger que cette ligne ne fût percée en un point quelconque; cependant on voulut la défendre aussi bien que possible. Séparée de cette ligne par la ville, la rivière et le grand pont et à une distance d'un quart de lieue de celui-ci, se trouvait une position qui était destinée à faire face aux troupes venant de Berne par Laupen et Neueneck. Vers le sud et sur les hauteurs en-delà de Bourguillon il y avait à gauche une position pour résister aux troupes venant du Guggisberg, et une autre à droite pour disputer le passage aux troupes qui pouvaient s'avancer contre Marly en montant la rive droite de la Sarine. Le commandant avait mis 5½ bataillons dans la première de ces positions et deux bataillons dans la seconde; les deux premières étaient exclusivement gardées par le landsturm. Le matériel de l'artillerie était composé de 31 canons, savoir : deux batteries de six, quatre pièces de huit, six obusiers de vingt-quatre, un obusier de douze, onze pièces de quatre, une pièce de deux et deux mortiers. Le contingent et la landwehr étaient appelés sous les armes depuis quelque temps, et le 9 novembre le landsturm fut également mis sur pied. Les positions restèrent occupées jusqu'à la capitulation.

La première et la deuxième division (Rilliet et Burkhardt), ainsi que la division de la réserve bernoise (Ohlsenbein), furent destinées pour les opérations contre Fribourg. De la troisième division (Donatz), il n'y a que la deuxième brigade (Hauser) qui ait reçu l'ordre de marcher. La brigade Müller (de Zug) fut formée particulièrement pour prendre part à ces opérations; elle était composée de deux bataillons d'infanterie et de deux compagnies de carabiniers. Après être retournée sur les frontières de Lucerne, cette brigade fut dissoute.

L'armée destinée aux opérations contre Fribourg était forte de 25,000 hommes et appuyée par 14 batteries, savoir : 14 pièces de douze, 6 obusiers de vingt-quatre, 8 obusiers de douze, 26 pièces de six; en tout 54 bouches à feu. Cette artillerie était sous le commandement en chef du colonel d'Orelli.

Avant leur entrée dans le canton de Fribourg, les commandants de division donnèrent des ordres du jour qui respi-

raient un esprit résolu, mais en même temps conciliateur à l'égard de frères égarés.

L'appel du commandant de la division bernoise aux habitants du canton de Fribourg, de langue allemande, donna au peuple une marque particulière des bonnes intentions du pouvoir fédéral pour sauvegarder l'honneur de la Confédération et de son indulgence à l'égard des habitants s'ils sortaient de la voie pernicieuse dans laquelle ils s'étaient engagés et s'ils rompaient avec leurs séducteurs.

Cette proclamation est ainsi conçue :

Concitoyens,

C'est ensuite d'un ordre de l'autorité fédérale que nous entrons sur votre territoire les armes à la main.

De votre conduite dépendra si vous devez voir en nous des protecteurs et des amis, ou bien des ennemis.

Nous venons faire reconnaître un arrêté de la diète pris dans le but de rendre à la Confédération l'ordre et la paix, par la dissolution d'une alliance hostile au pacte.

On a recours à la calomnie et au mensonge pour égarer votre bonne foi et vous rendre les instruments de ces imposteurs qui vous trompent, sous le perfide prétexte que nous voulons porter atteinte à votre souveraineté et à la religion de vos pères. Loin de là ! vos autels, votre indépendance, vos propriétés sont pour nous autant d'objets sacrés, inviolables, et placés sous la protection de la Confédération.

Cette prise d'armes est dirigée contre les perfides meneurs qui, dans le sein même de la Confédération, s'appuient sur l'étranger pour ensevelir sous leurs projets ténébreux et égoïstes le bonheur, la liberté et l'indépendance de notre commune patrie.

Confédérés, séparez-vous de vos séducteurs ; cessez de seconder leurs plans et leurs efforts ; restez dans vos tranquilles demeures, occupés à vos paisibles et utiles travaux. Du moins nous serons vos protecteurs, heureux d'embrasser en vous des amis et des frères.

Si, au contraire, entraînés par de fatales inspirations, vous aviez la témérité d'opposer aux décrets de l'autorité fédérale une résistance armée et de devenir ainsi les complices des coupables qui osent élever l'étendard de la révolte contre la Confédération, alors, ne vous le dissimulez point, le glaive de la guerre, non moins rapide que l'éclair, vous frappera impitoyablement, et vous assumerez devant vos contemporains et vos descendants la responsabilité la plus terrible.

Au quartier-général de la division de la réserve bernoise,

Laupen, le 12 novembre 1847.

Le commandant de la division de réserve,
OCHSENBEIN, colonel.

L'entrée dans le canton de Fribourg commença le 10 novembre par Châtel-St-Denis et Estavayer; le 11 et le 12 de nouvelles troupes allèrent rejoindre les premières, de sorte que dans la soirée du 12 la première et la deuxième division de l'armée, outre la réserve donnée par la troisième division et un détachement d'artillerie, composé de batteries de pièces de douze pour la plupart, se trouvaient postés à l'ouest de la ville de Fribourg. Le 12, à trois heures du matin, le général Dufour alla rejoindre l'armée sous l'escorte de dragons.

Pendant ce temps, la division de la réserve bernoise avait pris position près de Laupen et de Neueneck. Nous reviendrons sur cette division. Les troupes passèrent au bivouac la nuit du 12 au 13 et elles furent toujours de bonne humeur malgré la pluie qui vint à tomber. Dans la matinée du 12 il se fit une concentration encore plus forte. L'artillerie de campagne s'était avancée jusqu'à Belfaux et attendait le signal de l'attaque.

Pendant que se faisaient tous les préparatifs de l'attaque, le commandant en chef avait sommé le gouvernement de Fribourg de remplir ses devoirs envers la Confédération sans y être contraint par la force des armes. Le samedi, 13 novembre, un parlementaire apporta au gouvernement des propositions en vue d'une capitulation. Le conseil d'État consulta les chefs des différentes armes et positions; les opinions étaient partagées, mais la plupart de ces chefs, et principalement le commandant Maillardoz, déclarèrent que si Lucerne et les petits cantons, d'un côté, et Valais, d'un autre côté, faisaient un mouvement pour délivrer Fribourg, on pourrait se défendre; cependant, comme il était à présumer, d'après tout ce qui se passait, que ce mouvement n'aurait pas lieu, ils ajoutèrent qu'il serait imprudent de laisser venir les choses à un point où il n'y aurait plus aucun espoir de salut. Le gouvernement de Fribourg reconnut également la supériorité numérique des troupes fédérales, qui étaient au nombre de 25,000 hommes avec 70 bouches à feu devant les murs de la capitale; il demanda donc un armistice qui lui était conseillé par les chefs des troupes. Le général accorda cet armistice jusqu'au lendemain à sept heures du matin, toutefois avec la réserve que le chef de la première division aurait la faculté d'assurer ses flancs et de purger dans ce but

tous les alentours. Lorsqu'on voulut exécuter cette mesure, les avant-postes fribourgeois firent sentir que l'extrême gauche de la ligne paraissait menacée près du bois des Daillettes. C'était une partie de la brigade Veillon, dont le chef prétendait que, malgré l'armistice, il devait étendre sa position. Cette prétention donna lieu à une contestation entre des parlementaires des deux camps; on finit par des coups de fusil et un combat s'engagea sur cette ligne. Le commandant fribourgeois fit appuyer cette ligne par des troupes qui étaient stationnées entre le fort de Bertigny et le fort de Gingel; le commandant du premier fort fit jouer par mégarde la grosse artillerie, dont les troupes vaudoises eurent beaucoup à souffrir. D'après le rapport du chirurgien en chef, M. Flügel, la brigade Veillon eut 2 morts et 40 blessés. Un bulletin officiel porte le nombre des morts de 14 à 15 et celui des blessés à 50, chiffre qui est exagéré dans tous les cas. Les Fribourgeois, protégés par les forts, n'eurent qu'un petit nombre de blessés. Le combat, qui avait commencé le soir, dut être interrompu à cause de la nuit et de l'épais brouillard qui survint. L'obscurité ne permit pas de braquer les canons et les soldats ne voyaient pas où ils marchaient. L'obscurité était si grande qu'un grenadier tomba dans un fossé qu'il n'avait pas aperçu, et le commandant Bolens fut bien près d'avoir le même sort. Lorsque le feu du canon eut cessé, l'état-major de division reçut avis que les Vaudois avaient été repoussés. On détacha sur-le-champ trois compagnies du bataillon Audemare pour aller les appuyer. Ces troupes firent une marche forcée et arrivèrent dans quelques minutes près du pont qui se trouve entre Matran et Villars; mais, sur l'ordre donné par le commandant de division, elles durent stationner sur ce point, car l'attaque avait été ajournée au lendemain, à cause de l'obscurité qui était survenue. Pendant ce temps l'avant-poste fribourgeois près des Daillettes, composé d'un demi-bataillon de landwehr et de 800 hommes du landsturm, avait quitté la forêt et s'était retiré en grand désordre jusque sous les murs de la ville.

Les troupes fédérales bivouaquèrent une seconde fois pendant toute la nuit gaiement et à l'instar des troupes les mieux exercées dans le métier de la guerre. Cependant, malgré les

rigueurs inséparables d'une campagne entreprise à une saison aussi avancée, chacun se trouva à son poste dans la matinée du 14.

Le dimanche matin de bonne heure, toute la ligne se prépara à l'attaque et au bombardement; les dernières brigades étaient arrivées, les bataillons étaient déployés et la batterie était braquée pour faire une attaque par le flanc. Peu de temps auparavant on communiqua aux troupes l'ordre du jour suivant du général :

Soldats confédérés!

Nous voilà en présence de nos adversaires. Ils veulent la bataille. Hé bien, ils verront ce qu'il en coûte pour braver les décrets de la diète et affronter ses bataillons.

Soldats! réunis sous le même drapeau, vous allez combattre pour le maintien de la légalité et les droits de la Confédération. J'attends tout de votre courage et de votre dévouement. Les destinées de la patrie sont en vos mains. Vous la sauverez par votre vaillance et vous prouverez au monde que les Suisses ne sont point dégénérés.

La victoire vous attend. Montrez-vous-en dignes par la manière dont vous en userez. Ecoutez la voix de vos chefs; suivez leur exemple; ils vous conduiront au chemin du devoir et de l'honneur.

Le 12 novembre 1847.

Le commandant en chef:

G. H. DUFOUR.

Les troupes attendaient avec un calme sérieux et sang-froid le signal de l'attaque. Les parlementaires arrivèrent au camp à six heures et demie et, contre l'attente de tous les soldats, la capitulation fut immédiatement conclue au quartier-général de Belfaux. Le conseil d'État, dont les membres étaient en désaccord entre eux, s'était dissous pendant la nuit et avait nommé une commission chargée de soigner les négociations. Mais comme on ne put réunir cette commission, cette affaire fut confiée aux soins de deux hommes, *Odet* et *Müsslin*, et les membres du gouvernement disparurent sans laisser de traces.

Le colonel Maillardoz reçut à sept heures et demie du matin l'ordre d'empêcher et de suspendre toute hostilité, ordre qu'il communiqua à toutes les brigades. Il se rendit ensuite en ville pour avoir des renseignements plus précis sur les négociations qui étaient ouvertes. Il trouva dans la salle du conseil d'État les deux hommes dont nous venons de parler, qui étaient

déjà de retour du quartier-général fédéral porteurs de la capitulation qui venait d'être conclue; il se contenta de dire qu'il pouvait difficilement admettre qu'elle fût exécutable à cause de la clause en vertu de laquelle il fallait procéder au désarmement du landsturm; il ajouta que, pour ce qui le concernait personnellement, il n'exécuterait pas cette capitulation; que c'était à ceux qui l'avaient conclue qu'il appartenait de la faire connaître au peuple par des délégués, et que, puisque le conseil d'État licenciait les troupes, il se considérait également comme déchargé de tout service.

D'un seul coup toutes les forces de Maillardoz furent paralysées, lui qui, quelques jours auparavant, avait lancé un ordre du jour dans le but de fanatiser les troupes placées sous ses ordres et de les exciter à résister avec l'opiniâtreté la plus extrême à ceux *qui attaquaient les droits de souveraineté et la religion catholique*. Nous reproduisons, à cause de sa singularité historique, ce document plein de jactance. Il est ainsi conçu :

Soldats fribourgeois !

Le gouvernement a fait connaître au canton que tous les moyens de conciliation en diète ont été inutiles et qu'il ne reste plus au peuple du canton de Fribourg qu'à défendre, les armes à la main, son indépendance, sa souveraineté, ses institutions civiles et religieuses.

C'est dans ce but que nous sommes réunis sous les drapeaux; c'est dans ce but que nous combattons des compatriotes, qui, instruments d'une propagande étrangère, se laissent employer pour tâcher de nous asservir.

Forts de nos droits, nous les attendons sans les provoquer; mais s'ils viennent, ils trouveront en nous des hommes libres, dignes des fondateurs de nos libertés, et vos baïonnettes, soldats, aussi bien que la carabine et la faux du landsturm, sauront les en faire repentir.

Ordre et discipline, courage et humanité, confiance en Dieu et en vos chefs, telle soit, soldats, et vous hommes du landsturm, votre devise !

Fribourg, le 30 novembre 1847.

*L'inspecteur général, commandant en chef
des troupes du canton,
MAILLARDOZ.*

A une heure et demie environ de l'après-midi, les troupes fédérales firent leur entrée dans la ville de Fribourg au milieu des chants d'allégresse d'une foule immense qui s'écriait : « Vivent

les Confédérés! A bas le Sonderbund! A bas les jésuites!» Les soldats de Bâle-Campagne ouvraient le cortège. On procéda immédiatement au désarmement des milices fribourgeoises. Parmi leurs armes se trouvait un grand nombre de faulx. L'aspect du landsturm était affreux; le landsturm de Lucerne avait un aspect beaucoup moins hideux. Pendant l'entrée des troupes dans la ville, le combat n'était pas encore terminé contre les bandes de landsturm disséminées dans les forêts. On fit même feu sur les troupes fédérales d'une petite maison qui touche à la porte de Morat, mais le coup n'atteignit personne. On cerna cette cabane et on arrêta deux landsturmiens, que les officiers eurent beaucoup de peine de protéger contre la juste indignation des troupes qui voulaient massacrer ces deux individus. Les carabiniers de Bâle-Campagne et de Berne firent la chasse aux gens du landsturm qu'ils repoussèrent de toutes leurs positions et brûlèrent 12 voitures de foin et de paille derrière lesquelles ils s'étaient barricadés.

Le spectacle le plus beau et le plus touchant fut la délivrance des détenus politiques. Tout d'un coup partit du peuple ce cri : «Que les prisonniers soient mis en liberté!» et on se dirigea au milieu des chants d'allégresse vers la tour où ils étaient enfermés. De leurs fenêtres, qui n'étaient pas plus grandes que des cartons de cibles, les prisonniers tendaient leurs mains et agitaient leurs mouchoirs. Ils avaient une figure extrêmement blême. L'allégresse et les embrassements ne pouvaient finir. La joie régnait non seulement parmi la population de la ville, mais encore un grand nombre de landsturmiens commencèrent à ouvrir les yeux, à maudire les conservateurs et les prêtres qui les avaient trompés, leur avaient promis un degré plus élevé de félicité, leur avaient fait accroire que les amulettes les rendraient invulnérables contre les balles de l'ennemi, etc., et leur avaient représenté leurs frères confédérés comme des loups. Vingt-cinq jésuites qui s'étaient réfugiés dans le palais épiscopal réclamèrent la protection des troupes fédérales, et pendant la nuit ils furent conduits jusqu'à la frontière sous forte escorte.

On a pu s'apercevoir, en entrant dans le pensionnat des jésuites, que le départ de ses hôtes avait été précipité. On voyait jonchés en désordre des habits de l'ordre, des tricornes,

du linge, des livres, etc. En revanche, les bois de lit dans les dortoirs étaient vides à l'exception des paillasses; mais on trouva les matelas, les oreillers, les couvertures et les draps sur les galetas et on descendit immédiatement cette literie pour l'usage des troupes. Mais comme le pensionnat était entièrement rempli de soldats, il est bien entendu que la plupart d'entre eux ont dû se contenter d'une simple couche de paille étendue sur le plancher des salles et des chambres. A l'arrivée des troupes on ne trouva plus que quelques légumes dans le pensionnat. En fouillant le couvent des jésuites (fort St-Michel), on rencontra plusieurs objets qui fixèrent l'attention, tel que le riche magasin d'habillement, occupant un vaste espace où ils étaient étalés comme dans un magasin et contenant dans l'ordre le plus parfait une grande quantité de vêtements tout neufs, de toute espèce et de toute sorte d'étoffes, destinés aux élèves de l'établissement, d'où l'on peut conclure que les révérends pères jésuites exploitaient aussi le commerce des habits. Dans la garde-robe qui touche au théâtre on trouva des costumes complets d'acteurs; il est facile de comprendre que les soldats ne purent résister à l'envie de se revêtir de ces costumes et de jouer les farces les plus plaisantes sous ce travestissement, tandis que d'autres paraissaient sur la scène revêtus des habillements de l'ordre et coiffés du diabolique tricorn. Des officiers eux-mêmes doivent avoir pris part à ce travestissement et partagé ainsi la joie qui était générale. Autant qu'il est parvenu à notre connaissance, les troupes fédérales n'ont rien gâté ou bien peu de choses. En revanche, les troupes fribourgeoises et le landsturm doivent avoir causé des dégâts peu de temps auparavant. Les troupes fédérales ont trouvé ouvert le fort St-Michel. On trouvera tout naturel qu'elles se soient jetées sur le vin dont la cave était remplie.

La division de la réserve bernoise qui, comme nous l'avons dit déjà, avait pris position près de Neueneck, traversa la Sarine dans la matinée du 15. L'avant-garde rencontra de grandes entraves tant à Bösingén qu'à Flamatt; les routes avaient été rendues impraticables par des arbres abattus et des fossés profonds, ce qui ralentit considérablement sa marche malgré les mesures promptes et efficaces qui furent prises, de sorte que

le colonel Ochsenbein ne put arriver que dans le courant de l'après-midi avec la colonne principale; la quatrième brigade, qui se trouvait à Laupen, rejoignit aussi le gros de la division après avoir surmonté tous les obstacles qu'on lui avait opposés. Lorsque le commandant fut sur le point de déployer ses forces, il reçut de l'adjudant du colonel Maillardoz, en qualité de parlementaire, la communication, écrite toutefois au crayon et adressée au général, qu'un armistice avait été conclu jusqu'au lendemain à sept heures du matin. Le commandant qui, vu la manière dont la communication lui était faite, avait quelques doutes sur l'authenticité de la signature, expédia une estafette au général pour s'assurer de la vérité de cette communication; cependant il suspendit les hostilités, mais il fit également faire quelques mouvements en avant, de sorte que dans la soirée du 13 les avant-postes de la colonne se trouvaient près de Buntels et en-deçà de Schmitten. Le commandant n'ayant reçu aucune nouvelle jusqu'au lendemain à cinq heures du matin, fit transporter avec les formalités d'usage au-delà de la ligne des avant-postes le parlementaire qu'on avait retenu au quartier-général et traité avec tous les égards dus à sa position, et se mit en marche à six heures du matin avec sa colonne dans la direction de Guin et de Mariahilf. L'avant-garde avait fait disparaître tous les obstacles semés sur la route, de sorte que le commandant put s'avancer sans s'arrêter jusqu'à la proximité de Guin. La colonne ne rencontra plus d'ennemis; en revanche, l'avant-garde eut beaucoup à faire avec le landsturm qu'elle dispersa. Les villages étaient déserts et on ne put pas même y trouver des otages. Cependant le commandant fit surveiller les églises et dépendre les battans des cloches pour mettre le landsturm dans l'impossibilité de sonner le tocsin sur les derrières de la division. Partout où elle passa le commandant laissa de petits détachements pour assurer les communications. Dans le voisinage de Guin, le commandant reçut un second parlementaire qui lui proposa un armistice, parce que le gouvernement était en pleines négociations avec le général en chef de l'armée fédérale au sujet de la reddition de Fribourg. Le commandant repoussa cette proposition et demanda avant tout d'être mis en position, sans coup férir, de Guin et des hau-

teurs qui se trouvent au-delà de ce village ; il ajouta qu'il verrait ensuite s'il pourrait entamer des négociations en vue d'un armistice. Le parlementaire déclara que Guin serait livré sans résistance aux troupes bernoises ; le commandant le fit ensuite escorter jusqu'outre la ligne des éclaireurs. Bientôt après le commandant prit possession de Guin et fit porter les avant-postes jusque vers St-Wolfgang, à la proximité de la première redoute. Guin était aussi entièrement dépeuplé ; les troupes n'y trouvèrent pas même la compagnie d'amazones qui s'y était formée (*).

Pendant ce temps, la division de la réserve bernoise avait fait prisonniers un grand nombre de landsturmiens et de soldats appartenant aux milices régulières, parmi lesquels se trouvaient deux officiers. Aucun de ces prisonniers ne fut maltraité, quoique plusieurs d'entre eux eussent été pris au moment où ils faisaient feu sur les troupes bernoises. Tous les prisonniers portaient sur eux des médailles bénites (images de Marie), qui devaient les préserver contre les balles et les coups de sabre ou de baïonnette. Il est difficile d'imaginer des absurdités plus grandes que celles qui étaient mises à l'ordre du jour par les jésuites pour tromper ces hommes grossiers et ignorants ; avec chaque médaille ils donnaient un billet dont le prix variait de 2 à 7 batz et qui contenait les mots suivants : « O Marie, conçue sans péché, prie pour nous qui avons recours à toi ! » Puis il est dit dans une observation : « Quiconque portera une médaille miraculeuse et répétera cette invocation avec piété, se trouvera sous la protection spéciale de la mère de Dieu ; c'est une promesse que Marie a faite elle-même. » Plusieurs officiers et soldats rapportèrent à Berne de ces médailles miraculeuses.

Comme le colonel Ochsenbein ignorait ce qui se passait sur la rive gauche de la Sarine, ce furent des prisonniers qui lui apprirent la première nouvelle de la reddition de Fribourg ; cette nouvelle, sans être officielle, fut reçue avec le plus grand

(*) Il s'y était formé une compagnie de filles qui étaient pourvues d'un drapeau béni et avaient promis de se mettre en campagne contre les hérétiques.

plaisir. Enfin, entre trois et quatre heures du soir, il reçut du chef de l'état-major général une dépêche qui lui annonçait la reddition de Fribourg et lui enjoignait de retourner sur ses pas pour prendre, dans le plus bref délai possible position de Langnau à Hultwyl sur la frontière lucernoise. Le colonel Ochsenbein bivouaqua avec sa colonne au-dessus de Guin. La première brigade s'était avancée au milieu de circonstances analogues jusqu'à Mariahilf. Le commandant s'était mis en communication avec elle au moyen d'une colonne latérale. La division n'a eu ni blessés, ni tués, pas même de malade, quoiqu'elle eût bivouaqué pendant trois nuits.

Les troupes de cette division avaient délégué trois députations auprès du commandant pour entrer avec lui à Fribourg. Mais, eu égard à l'ordre qu'il avait reçu et à sa qualité de président de la diète, il ne voulut pas entrer à Fribourg. C'est une modestie qui fait honneur à ce brave officier supérieur. Le colonel Ochsenbein quitta le 45 de bonne heure Guin et les environs et se rendit dans la position qu'il avait déjà occupée antérieurement entre Berne et Belp. Nous reviendrons sur les opérations ultérieures de cette division.

Le nombre des landsturmiens faits prisonniers pendant et après la prise de Fribourg a été considérable. Plusieurs chefs laissèrent leurs gens retourner chez eux avec leurs armes sans leur donner de direction; dans l'obscurité de la nuit ils tombèrent sur les avant-postes de la division de la réserve bernoise, ils furent d'abord faits prisonniers, puis renvoyés dans leurs foyers. A ce sujet on raconte le fait suivant: Dans une localité on réunit un certain nombre de landsturmiens pour les haranguer. Ceux-ci, croyant que leur dernière heure avait sonné et qu'ils seraient fusillés, tombèrent à genoux et commencèrent à faire le signe de la croix. Cependant, lorsqu'on leur eut dit qu'on ne leur ferait point de mal, mais qu'on voulait seulement les exhorter à ne plus se laisser circonvenir si honteusement, une joie expansive rayonna sur leurs visages et ils promirent qu'à l'avenir ils se mettraient mieux en garde contre les séducteurs.

Il est impossible de se faire une idée de l'exaspération qui se répandit après la reddition de Fribourg. Les soldats traînaient

leurs armes dans les rues, les brisaient, déchiraient leurs brassards et leurs drapeaux et les foulaient aux pieds; les troupes étaient arrivées au paroxisme de l'exaspération et on pouvait à peine les empêcher de commettre des excès contre ceux par lesquels les milices croyaient avoir été trompées et trahies. Dans le district allemand les landsturmiens se conduisirent avec une sauvagerie toute particulière, de sorte qu'on fut obligé d'envoyer de forts détachements de troupes dans ce district pour le désarmer entièrement.

Au moment où tout paraissait être rentré dans l'ordre à Fribourg, la ville fut déclarée en état de siège. Le colonel Rilliet donna à tous les étrangers qui se trouvaient à Fribourg un quart d'heure pour évacuer la ville. Cette mesure a été provoquée par la mort de deux sentinelles vaudoises sur lesquelles avaient fait feu en plein jour des fanatiques fribourgeois; un ecclésiastique doit même avoir tenté de poignarder une sentinelle; il a été arrêté. Une grande exaspération régnait parmi les bataillons. Il est vrai que des désordres de quelque importance avaient eu lieu à Fribourg et dans les environs; on doit notamment avoir commis des dégâts dans un couvent. Cette affaire engagea le colonel Rilliet à publier un ordre du jour dans lequel il déclarait que toute personne faisant partie de l'armée qui s'écarterait en quoi que ce fût de ses devoirs serait punie selon toute la rigueur des lois militaires. Il rendit même les chefs de corps responsables des actes des soldats placés sous leur commandement.

Le général en chef publia lui-même l'ordre du jour suivant :

Le général en chef ayant appris que des désordres graves ont eu lieu à Fribourg, a ordonné ce qui suit :

1^o Le commandant des troupes stationnées dans le canton de Fribourg fera arrêter ceux qui sont le plus compromis dans ces désordres.

2^o Deux auditeurs se rendront sans délai à Fribourg pour y faire une enquête préliminaire et déférer les coupables au conseil de guerre.

3^o Les bataillons dont ils font partie seront provisoirement congédiés dans leurs foyers où ils attendront la solution ultérieure de l'affaire.

Le général en chef a l'espérance qu'à l'avenir des désordres pareils ne souilleront plus le drapeau fédéral.

18 novembre 1847.

Un grand nombre de ces désordres doivent avoir été commis par des gens du landsturm qui retournaient chez eux et par d'autres personnes civiles; c'est pourquoi nous citons avec plaisir la déclaration suivante qui a été rendue publique par les deux auditeurs chargés de procéder à l'enquête :

Déclaration.

Les auditeurs fédéraux soussignés se sentent obligés de déclarer publiquement :

1^o Que les désordres qui ont eu lieu récemment à Fribourg ne sont pas aussi considérables qu'ils ont été représentés par des feuilles publiques; et

2^o Qu'à Fribourg il a été commis par des personnes civiles bien des fautes qui maintenant sont mises à la charge des troupes fédérales.

Fribourg, le 26 novembre 1847.

Le capitaine auditeur,
Duplan-Veillon, de Lausanne.

L'avocat *A. Matthys*, capitaine,
de Berne.

La mort du chapelain *Duc*, de Villars-les-Jones, a fourni aux feuilles jésuitiques et aristocratiques prétexte de crier à la cruauté des troupes bernoises, de sorte que le colonel Rilliet lui-même se vit obligé d'ordonner une enquête et de déférer plusieurs officiers et soldats au conseil de guerre siégeant à Berne. L'enquête a produit les faits suivants : Les milices de la brigade Bontems, fatiguées par un bivouac de trois jours pendant un temps froid et pluvieux, furent de très mauvaise humeur lorsqu'elles durent faire de nouvelles étapes après la capitulation et qu'elles eurent découvert une tentative d'empoisonnement ; leur indignation fut notamment à son comble lorsqu'on les fit marcher contre le landsturm, qui n'était pas encore désarmé, et que dans leur trajet par Mariahilf pour se rendre à Villars-les-Jones on eut fait feu sur eux de différents côtés. La colonne se mit sur la défensive, et après l'échange de quelques coups de feu, les landsturmiens se retirèrent dans la forêt. On trouva près de la ferme de M. de Diesbach deux canons d'une batterie qui y avaient été trainés par le landsturm; ces canons étaient dirigés contre la route mèche allumée. Dans l'habitation du fermier on trouva des pistolets et des munitions, ainsi qu'un sabre d'artilleur et un schako, ce qui fit supposer aux soldats qu'un de leurs camarades avait été égorgé. Dans

la maison même où l'on trouva ces objets logeait le chapelain du lieu, Léon Due, qui était habillé en paysan et se promenait devant la maison en fumant la pipe. Le linge fin qu'il portait, ses mains blanches ainsi que toute sa tenue éveillèrent chez quelques soldats le soupçon qu'il était en communication avec le landsturm; c'est pourquoi ils l'arrêtèrent et le conduisirent à l'état-major du bataillon Bigler. Pendant qu'on l'escortait, l'officier eut beaucoup de peine de le protéger contre les voies de fait des soldats courroucés (on disait que c'était un jésuite); l'officier fit même usage de son sabre et blessa le domestique d'un officier qui s'était jeté sur le prisonnier. Un lieutenant qui rencontra l'escorte demanda à Due qui il était; il en reçut des réponses évasives, sur quoi il lui leva le bonnet et apercevant sa tonsure, il lui dit: « Ah! tu es un cuistre (*Pfaffe*) travesti et tu n'as pas osé te montrer dans ton véritable costume! » Cette découverte, jointe à la blessure qu'avait reçue précédemment le domestique Marchand, causa quelque tumulte parmi les troupes qui se trouvaient à proximité. Le prisonnier Due, qui avait déjà tenté plusieurs fois de prendre la fuite, profita de cette occasion pour s'échapper et se diriger sur la petite forêt voisine; mais sa fuite, qui le rendit encore plus suspect, fut aperçue sur-le-champ, et comme il n'obéit pas au cri de : *Halte!* on fit feu sur lui. Plusieurs soldats qui se mirent à sa poursuite le trouvèrent mort à quelques pas de la lisière de la forêt. Une balle lui avait traversé la poitrine et avait pénétré dans l'involucre du cœur. Il s'est attiré la mort lui-même par sa fuite et les soupçons qu'il avait éveillés. Aussi le tribunal militaire acquitta-t-il les accusés.

Le directoire fédéral adressa à tous les États restés fidèles au pacte une circulaire pour leur annoncer la capitulation de Fribourg. Cette circulaire est conçue dans les termes suivants :

Berne, le 14 novembre à 4 1/2 heures du soir.

En ce moment le directoire fédéral vient de recevoir de Son Excellence M. le général *Dufour*, du quartier-général de Belfaux, la nouvelle que la ville de Fribourg, ensuite d'une capitulation, a passé au pouvoir des troupes fédérales ce matin à huit heures. Vous trouverez, dans l'annexe à la présente, les points spéciaux de cette capitulation, et nous avons encore à ajouter que, d'après la communication de Son Excellence M. le commandant en chef, la reddition a eu lieu sans coup

férir et que le canton de Fribourg s'est retiré d'une manière absolue du Sonderbund.

Nous avons, etc.

Le président et conseil exécutif du canton de Berne,
Directoire fédéral ;

En son nom :

Le vice-président,

(Signé) J. R. SCHNEIDER.

Le secrétaire d'État de la Confédération,

(Signé) SCHIESS.

La capitulation conclue entre le commandant en chef des troupes fédérales et les délégués fribourgeois est ainsi conçue :

Entre S. Exc. le général commandant les troupes de l'armée fédérale, d'une part, et les délégués plénipotentiaires du gouvernement de Fribourg, d'autre part, il a été conclu la convention suivante :

1^o Le gouvernement de Fribourg prend ici l'engagement formel de renoncer absolument à l'alliance dite le Sonderbund.

2^o Les troupes fédérales prendront possession de la ville de Fribourg dans la journée, en commençant par les forts extérieurs qui seront occupés dans la matinée, puis les portes de la ville et ensuite les portes intérieures.

3^o La ville fournira les logements et la subsistance nécessaire, d'après les règlements fédéraux.

4^o Le gouvernement de Fribourg licenciera immédiatement les troupes. Les armes du landsturm devront être déposées à l'arsenal, et inventaire en sera dressé pour être remis à l'autorité fédérale.

5^o Les troupes fédérales garniront toutes les portes occupées, et garantiront la sûreté des personnes et des propriétés, et prêteront main forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public.

6^o S'il devait s'élever des difficultés autres que celles qui sont du ressort militaire, elles seront décidées par la haute diète.

Fait à double à Belveaux, le 14 novembre 1847.

Le commandant en chef de l'armée fédérale,

(Signé) G. H. DUFOUR.

Au nom et comme délégués spécialement pour cela
par le conseil d'État,

(Signé) B. ODET, syndic de Fribourg.

» MUSSLIN, avocat.

En même temps le directoire fédéral fit connaître par un bulletin spécial la reddition de Fribourg. Ce bulletin portait que le gouvernement du canton de Fribourg avait déclaré qu'il se retirait du Sonderbund d'une manière absolue, que le landsturm

serait désarmé et que Fribourg acceptait l'occupation des troupes fédérales en leur donnant les logements et la subsistance d'après les règlements fédéraux. Le bulletin se termine ainsi :

Concitoyens! Le Dieu des armées a donc décidé sur un point important en faveur de notre juste cause, en faveur de l'autorité légitime de la Confédération. Assurément il nous reste encore beaucoup à faire; mais ce commencement, couronné de succès, est une indice significatif d'une continuation heureuse et d'une issue prospère de notre lutte. Que l'exemple sublime de notre armée en sacrifices et en dévouement pour notre patrie soit pour nous une puissante impulsion à persister dans la concorde et la fidélité de nos sentiments et à ne déposer les armes que lorsque nous aurons fait rentrer dans notre chère patrie l'ordre et la paix ainsi que toutes les bénédictions d'un état social régulier.

Berne, le 14 novembre 1847.

Par ordre du directoire fédéral :

Le secrétaire d'État de la Confédération,

(Signé) SCHIESS.

Après la capitulation, la commission des sept nommée par la diète proposa au sein de cette autorité de déléguer des représentants fédéraux dans le canton de Fribourg et de prendre les mesures ultérieures. Le rapporteur de cette commission, M. le Dr *Kern*, fit dans le cours de la discussion ses réserves contre le sens qu'on pourrait attribuer à l'arrêté de reconnaître ultérieurement le gouvernement de Fribourg comme un gouvernement légitime. Dans l'arrêté qui fut ensuite adopté par la diète à la majorité de 12 $\frac{2}{2}$ États, il fut expressément réservé que, d'après l'art. 6 de la capitulation, toutes les difficultés qui ne sont pas du ressort militaire seraient décidées par la diète. En outre, il fut résolu que le canton de Fribourg serait occupé par des troupes fédérales. Les représentants fédéraux furent chargés de s'entendre avec le commandant des troupes et de faire en toute diligence un rapport et des propositions à la diète sur les mesures qu'il y aurait à prendre dans l'intérêt de la sûreté intérieure de la Confédération ainsi que dans l'intérêt d'une pacification durable dans le canton de Fribourg; ils furent toutefois autorisés, si les circonstances l'exigeaient, à prendre les mesures qui deviendraient nécessaires pour atteindre ce but. Les troupes d'occupation restant dans le canton furent mises à leur disposition pour le but désigné dans cette instruc-

tion. Furent nommés représentants fédéraux dans le canton de Fribourg : MM. les conseillers d'État *Stockmar*, de Berne, et *Reinert*, de Soleure, et M. le président *Grivaz*, de Payerne. Le 15 novembre une assemblée populaire avait lieu à Fribourg; le gouvernement, comme nous l'avons déjà fait observer, s'était complètement dissous et ses principaux membres avaient disparu; c'est pourquoi l'assemblée populaire prit la résolution suivante:

L'assemblée générale des citoyens du canton de Fribourg,

CONSIDÉRANT :

1^o Que le gouvernement, en foulant aux pieds la constitution et le pacte fédéral, a provoqué contre le canton une expédition militaire ruineuse pour le pays, s'est rendu coupable de haute trahison envers la patrie ;

2^o Que non content d'avoir attiré sur le canton un déluge de maux, il cherche encore par de basses intrigues à exciter le fanatisme et à perpétuer des scènes de sang et de désordre ;

3^o Qu'il est urgent de mettre un terme aux projets criminels des ennemis incorrigibles de la démocratie et de la vraie religion ;

4^o Que la haute diète a pris sous sa protection les citoyens suisses qui se soumettraient à son autorité ;

5^o Considérant que le conseil d'État a abdiqué ses fonctions et a remis ses pouvoirs à une commission provisoire ;

6^o Considérant que cette commission provisoire n'a pas accepté les fonctions qui lui étaient déferées, qu'il résulte dès lors que le pays est privé de gouvernement et livré à l'anarchie ;

7^o Voulant pourvoir le canton d'une direction et le préserver des maux incalculables qui peuvent résulter de l'absence de tout gouvernement,

décérte :

1^o Le grand conseil est déclaré dissous.

2^o Il est établi un gouvernement provisoire composé de sept membres qui sont :

MM. Julien *Schaller*, de Fribourg ;

Léon *Pittet*, greffier, de Gruyères ;

Chattonay, greffier, de Morat ;

Robadey, ancien syndic, de Romont ;

Wicky, colonel ;

Broye, président, d'Estavayer ;

Castella, avocat, de Fribourg et de Gruyères.

3^o Ce gouvernement exercera provisoirement les fonctions législatives, exécutives et administratives.

4^o Il pourra, quant à l'administration judiciaire, révoquer ou maintenir les employés actuels.

5° Tous les actes émanés soit du pouvoir législatif, soit du pouvoir exécutif, depuis le 9 juin 1846, sont déclarés de nul effet, en tant qu'ils sont en rapport avec le système politique du gouvernement déchu.

6° Toutes les procédures instruites pour délits politiques sont annulées, et les citoyens constitués en perte par ces poursuites seront indemnisés.

7° Le gouvernement provisoire pourvoira à ce que les lois du canton touchant la haute trahison, obtiennent leur exécution.

8° Le futur grand conseil sera revêtu des fonctions de pouvoir constituant et en même temps de pouvoir législatif.

Donné, pour être publié et affiché aux lieux accoutumés, à Fribourg le 15 novembre 1847.

Le président de l'assemblée,
LOUIS VILLARD, aîné, procureur-juré.
Le premier secrétaire,

F.-X. SUCHET, Inst.
FRS. SAVARY, avocat, *secrétaire substitué.*

Le gouvernement provisoire fut composé comme suit : MM.
1° Julien Schaller, de Fribourg, président et en même temps directeur de l'instruction et des affaires diplomatiques; 2° Chattonay, greffier de Morat, directeur de l'intérieur; 3° Pittet, de Gruyères, directeur de la justice; 4° Castella, avocat, de Gruyères et de Fribourg, directeur de la police; 5° Robadey, ancien syndic de Romont, directeur des finances; 6° Wicky, de Fribourg, directeur de la guerre; 7° Broye, président d'Estavayer, directeur des travaux publics. En outre, M. le Dr Berchtold fut nommé chancelier et M. Villard, procureur-général.

Après son entrée en fonctions, le gouvernement provisoire adressa au peuple la proclamation suivante :

Chers concitoyens!

Un gouvernement, oublieux de ses devoirs les plus sacrés, a provoqué le fléau de la guerre civile et ruiné le pays.

Le moment de mettre un terme au règne de l'oligarchie et aux manœuvres de l'hypocrisie est arrivé.

Les ennemis de l'ordre public doivent être rappelés à l'accomplissement des devoirs imposés à tout citoyen.

Les lois protectrices des libertés du peuple et des principes de la démocratie doivent enfin recevoir leur application.

Les maux dont la patrie est affligée sont immenses: des moyens énergiques doivent être employés pour y porter remède.

Appelés par le vœu du peuple à défendre provisoirement les intérêts du pays, dans les circonstances les plus difficiles où il se soit jamais trouvé; chargés par lui de relever l'édifice social sapé par toutes ses bases, nous n'avons pas reculé devant cette tâche de pénible dévouement et de labeur.

Nous l'abordons, pleins de confiance dans le Très-Haut, qui a si souvent sauvé la république.

Avec son appui et le concours de votre patriotisme éclairé, nous pouvons ramener le pays à la possession des institutions qui avaient fait son bonheur.

Nous prendrons pour devise les principes de la modération et de la justice, les maximes d'une démocratie sincère, le respect dû aux sentiments religieux, qui ont animé nos pères, et au culte auguste qu'ils nous ont transmis.

Le gouvernement pourra exposer prochainement le tableau des finances de l'État, réduites à un complet épuisement et grevées de dettes.

Notre canton aura peut-être à supporter des frais de guerre au-dessus de ses ressources actuelles. Nous aviserons aux mesures régulières qu'on pourrait prendre pour en faire peser le fardeau sur qui de droit.

Les représentants fédéraux et l'autorité militaire ont sanctionné les choix que vous avez faits. Ils ont reconnu formellement le pouvoir dont vous avez investi le gouvernement provisoire, et nous pouvons compter sur l'appui de la haute diète.

Citoyens! En entrant dans cette nouvelle ère de progrès, n'oubliez pas que l'ordre en est la première garantie. Donnez-en le noble exemple à ceux qui calomnient partout le peuple, et prouvez-leur que vous êtes dignes d'être libres.

Tenez-vous en garde contre les bruits absurdes et malveillans qu'ils propagent et dont ils porteront la responsabilité.

De notre côté, nous poursuivrons avec énergie la tâche que nous avons entreprise. Conformément aux décisions de la haute diète, nous protégerons les citoyens qui reconnaissent ses décrets. Mais nous saurons aussi sévir, avec une inflexible sévérité, contre les ennemis de la patrie et les perturbateurs de l'ordre public.

Nous espérons toutefois que tous les citoyens comprendront le danger des dissensions intestines, la nécessité d'un rapprochement et les bienfaits inappréciables de la concorde. Nous appelons, avec ardeur, ce moment fortuné. Puisse la divine providence le faire naître au plus tôt, et rendre à notre patrie désolée le repos qu'elle demande!

Donné à Fribourg, pour être affiché et publié aux lieux accoutumés, le 17 novembre 1847.

Le président,
JULIEN SCHALLER.

Le secrétaire,
D^r BERCHTOLD.

On conserva six membres du tribunal d'appel, les trois autres furent remplacés.

Le gouvernement provisoire se mit ensuite activement à l'œuvre, et déjà le 19 novembre il avait rendu le décret suivant :

Appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour;

Considérant que l'accession du canton de Fribourg à la ligue antinationale dite le Sonderbund est principalement l'œuvre des jésuites et de leurs affiliés;

Vu l'arrêté de la diète fédérale en date du 3 septembre 1847, qui a déclaré la société des jésuites incompatible avec l'ordre et la tranquillité de la Suisse, et qui a invité le canton de Fribourg à les éloigner de son territoire;

Voulant assurer au pouvoir civil la liberté d'action que réclame une pacification durable du canton;

Ensuite des pouvoirs étendus qui lui ont été conférés par la résolution populaire du 15 novembre dernier;

décrète :

1^o Les jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants affiliés à cet ordre sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois.

2^o Sont compris dans cette mesure :

- a. Les jésuites;
- c. Les ligoriens;
- e. Les marianites, dit *frères ignorants*;
- d. Les frères de la doctrine chrétienne;
- e. Les sœurs de St-Joseph;
- f. Les sœurs de St-Vincent-de-Paule;
- g. Les sœurs du Sacré-Cœur.

3^o Les corporations et congrégations de cette nature ne pourront à l'avenir sous aucun nom et sous aucun prétexte s'établir dans le canton ou y acquérir des propriétés, ni y diriger des établissements d'enseignement public ou privé.

4^o Les individus appartenant à ces ordres et congrégations quitteront le canton dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, dès la publication du présent décret.

5^o Tous les biens, meubles et immeubles que possèdent les corporations sus-mentionnées sont réunis au domaine public. Leur produit sera employé à l'instruction publique.

A cet effet ils sont mis sous séquestre, inventaire immédiat en sera dressé et ils seront placés sous administration civile.

Les cessions ou contrats onéreux passés, en soustraction d'une partie quelconque de ces biens, dès le 15 octobre, sont déclarés de nul effet.

6^o Les directeurs des départements de la police et des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, chacun pour ce qui le concerne.

7^o Le présent arrêté est rendu exécutoire, dès après sa promulgation, et sera publié et affiché aux lieux accoutumés.

Fribourg, le 19 novembre 1847.

Le président,
S C H A L L E R.

Le chancelier,
D^r B E R C H T O L D.

Le gouvernement provisoire, composé d'hommes braves et énergiques, reconnu le mal fondamental qui rongait depuis trop longtemps le cœur de la patrie ; sa première tâche consistait donc à expulser pour toujours du territoire fribourgeois les jésuites et toutes les corporations affiliées à cet ordre turbulent.

Les représentants fédéraux entrèrent en relations avec le gouvernement provisoire, et bientôt un grand conseil sanctionna les résolutions prises par celui-ci (*).

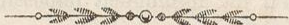
Tandis qu'à Lucerne on avait le 15 ou tout au moins le 16 connaissance de la capitulation et de la reddition de Fribourg, le commandant de division *Rüttimann* écrivait au brigadier *Kost*, dans un ordre du jour daté de Sursée 18, ce qui suit : « Il n'y a rien de nouveau de Fribourg. Toutes ces nouvelles de *reddition*, de *prise d'assaut* ne se confirment pas ; au contraire, les figures de nos adversaires font entrevoir qu'aucun coup n'a encore été porté. » Cependant on savait déjà parmi le peuple que Fribourg avait cédé et que bientôt viendrait le tour de Lucerne. Partout régnait une grande consternation, qui fut encore augmentée par une fausse alarme donnée par un gendarme et le directeur de la poste de Reiden et qui agita convulsivement tout le Sonderbund. Tout d'un coup on entendit un singulier concert : des signaux à coups de canon, le tocsin, le

(*) Vu l'espace restreint qui nous est assigné, nous devons nous arrêter aux premières mesures qui, après l'occupation des cantons respectifs, ont été prises par les autorités provisoires sous le rapport du droit public ainsi que pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

son de la trompette et le bruit du tambour d'un bout à l'autre du canton. La crainte qu'inspirait l'approche des confédérés fit sortir les landsturmiens de leurs villages, comme l'eau chasse les souris de leurs trous, et les jeta pêle-mêle sur Lucerne. A Willisau il y avait un tel encombrement d'élites, de landwehr et de landsturm qu'il fut absolument impossible aux officiers de faire sortir leurs gens de cette masse compacte, car tout le monde prenait en désordre le chemin de la ville des consolations et du refuge, jusqu'à ce que des estafettes arrivant bride abattue purent engager ces gens effarouchés à rentrer dans leurs foyers, après les avoir persuadés qu'il était faux (pour cette fois) que les troupes fédérales entrassent dans le canton. Cette cohue occasionna plusieurs accidents provoqués par l'usage inconsideré des armes à feu; il y eut plusieurs rixes à coups de poing et de bâton, et on menaça de fusiller des individus et d'incendier des maisons.

Voilà comment se sont conduits pendant quelques jours ces hommes qui méprisaient la mort; mais après avoir épuisé leurs approvisionnements et dépensé leur argent, ils s'en retournèrent chez eux tout abattus. De la grande paroisse de Reiden, 15 hommes s'associèrent au stupide chapelain pour se mettre en marche avec de petits bouquets verts; c'est avec peine que la cuisinière de ce chapelain vit partir son maître; mais quelle fut sa joie lorsqu'elle le vit rentrer avec les braves qui l'accompagnaient, revenant sain et sauf avec sa petite gourde d'eau-de-vie qu'il avait vidée plusieurs fois! Il y eut aussi plusieurs scènes plaisantes, mais qui ne tardèrent pas à avoir de douloureuses conséquences. Les communes libérales, qui ne s'étaient pas mises sur pied à cette fausse alarme, furent humiliées. Le 18 novembre les communes des districts de Willisau et de Sursée, et le 19 les communes de Büron, Triengen, Dagmersellen, Reiden et Wykon furent désarmées. Des troupes se dirigèrent sur deux colonnes pour procéder à ce désarmement. Le capitaine d'état-major *Mohr* et le préfet de Sursée marchèrent avec deux compagnies sur Büron; le major *Ullmann* se rendit avec la batterie Nager et quatre compagnies de Sursée et d'Ettliswyl à Dagmersellen et à Reiden, où était déjà arrivé le préfet de Willisau. Les habitants étaient partout dans une

attente anxieuse et toute la population mâle de Reiden doit avoir pris la fuite. Il n'y avait donc plus rien à saisir sinon un certain nombre de fusils que ces troupes valeureuses emportèrent à Sursée après avoir consommé leur acte et bien bu et mangé.



CHAPITRE IX.

Opérations ultérieures de l'armée fédérale contre Zug, Lucerne et les autres États du Sonderbund. Combats près d'Escholtzmatt et de Schüpfheim.

La prompte capitulation de Fribourg, comme nous l'avons déjà fait voir, a été la conséquence de la bonne exécution du plan purement stratégique du général Dufour. Le jour même où cette capitulation est conclue, nous voyons déjà les deux tiers de l'armée employée contre Fribourg se mettre en marche sur Lucerne, tandis que l'autre tiers restait en partie pour occuper Fribourg, en partie pour surveiller le Valais. La sixième division (Luvini) fut encore renforcée par la cinquième division.

Berne présenta de nouveau un aspect guerrier, car déjà le 15 une grande partie des troupes fédérales était rentrée dans cette ville, et le 16 elles prenaient la route de Lucerne. Dans la matinée de ce jour, le général Dufour partit de bonne heure de Berne avec son état-major pour se rendre dans la ville d'Arau destinée à y établir son quartier-général. Vers onze heures le colonel Ochsenbein se mit en marche avec son état-major, et une heure après on vit le colonel Burckhardt à la tête de sa division, dont six bataillons traversèrent les rues de la ville avec artillerie et carabiniers. Toutes les troupes se portèrent à marches précipitées sur les frontières lucernoises touchant aux cantons de Berne et d'Argovie. D'après le plan du général en chef, la brigade de réserve Keller devait occuper la Marche, la cinquième division (Gmür) prendre Zug et de là aller occuper Lu-